

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Traitement polaire puissant pour carburant diesel**

Code(s) du produit

: Codes de produit USA: 00106, 90106, 00108P, 00109
Codes de produit canadien: 00222, 90222

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Traitement pour carburant diesel. . Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique

: Mélange.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

FPPF Chemical Company, Inc.

117 West Tupper Street
Buffalo, NY, USA 14201

Numéro de téléphone du fabricant

: 1-800-735-3773

No. de téléphone en cas d'urgence

: Chemtrec 1-800-424-9300 (aux États-Unis); Chemtrec 703-527-3887 (extérieur des É.-U.).

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Consulter le fabricant.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide incolore à légèrement brumeux. Liquide couleur d'ombre. Odeur de solvant.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification

Liquides inflammables - Catégorie 3

Toxicité aiguë, par contact cutané - Catégorie 3

Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 (vapeurs)

Irritation cutanée - Catégorie 2

Domage/irritation de l'œil - Catégorie 2A

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B Développementale

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcotiques)

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Liquide et vapeurs inflammables
Toxique par contact avec la peau.
Toxique par inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer une somnolence et des vertiges.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un équipement de ventilation électrique et anti-explosion. Utiliser des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Bien laver les mains et le visage après la manutention.

En cas d'incendie, utiliser un brouillard d'eau, de la poudre chimique, du gaz carbonique ou de la mousse antialcool.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Autres dangers

Aucune classe de danger définie par OSHA.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification: Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	Solvant naphta (fraction des aromatiques) Solvant naphta (pétrole) aromatique léger	64742-95-6	55.0 - 65.0
Butoxy-2 éthanol	Éther monobutylique de l'éthylène glycol EGBE	111-76-2	20.0 - 25.0
1,2,4-triméthylbenzène	Pseudocumène	95-63-6	3.0 - 5.0
Triméthyl-1,3,5 benzène	Triméthylbenzène Mésitylène	108-67-8	1.5 - 3.0

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Xylène (mélange d'isomères)	Diméthylbenzène Méthyltoluène Xylol	1330-20-7	1.0 - 2.0
Cumène	Benzène isopropylique Cumène 2-phényl propane	98-82-8	0.5 - 1.5
Triméthylbenzène	Triméthylbenzène (mélange d'isomères) Méthylxylènes	25551-13-7	1.0 - 2.0
éthylbenzène	Éthylbenzène Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 0.9

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Danger par aspiration Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air frais et garder en position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 - Toxique par contact avec la peau. Risque d'être absorbé par la peau, produisant des symptômes semblables à l'ingestion ou l'inhalation.
 - Toxique par inhalation. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. Peut provoquer une diminution de la capacité respiratoire et des atteintes aux poumons.
 - Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires.
 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.
 - Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et de l'enflure.
 - Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite.
 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalé. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante.
 - Susceptible de provoquer le cancer. Les symptômes peuvent inclure une toux persistante, un essoufflement, des crachats de sang et une respiration sifflante.
 - Susceptible de nuire au fœtus. Les symptômes chez les descendants peuvent comprendre une réduction du poids fœtal, des effets comportementaux, un retard de la formation du squelette et une perte auditive.
- Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes. Une surexposition chronique au 2-butoxyéthanol peut causer des dommages au foie, aux reins et au sang, selon des données sur les animaux. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeurs inflammables Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ce produit peut accumuler de l'électricité statique par débit, éclaboussures ou agitation.
- Après un entreposage prolongé, des peroxydes explosifs peuvent se dégager en présence d'air. Les vapeurs peuvent se déplacer à une distance considérable vers des sources d'ignition et causer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. Le produit risque de flotter et de s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Liquides inflammables - Catégorie 3

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone. Hydrocarbures polycycliques aromatiques. Hydrocarbures réactifs. Aldéhydes. Autres vapeurs et fumées irritantes.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltrer dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltrer dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Mettre à la terre contenants et équipements de transfert pour éviter l'accumulation de statique. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : En cas d'accident durant le transport aux États-Unis communiquez avec CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou International au 1-703-527-3887. Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA:
xylène (100 lbs / 45,4 kg);
cumène (5000 lbs / 2270 kg)
éthylbenzène (1000 lbs / 454 kg) .

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un équipement de ventilation électrique et anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas ingérer. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Conditions d'un stockage sûr

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Après un entreposage prolongé, des peroxydes explosifs peuvent se dégager en présence d'air. L'ensoleillement direct ou la chaleur peut accélérer la production de peroxydes. Le taux de formation de peroxyde est inconnu. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Oxydants forts; Acides; Acide perchlorique.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:				
Nom chimique	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	PEL	STEL
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	P/D	P/D	P/D	P/D
Butoxy-2 éthanol	20 ppm	P/D	50 ppm (peau)	P/D
1,2,4-triméthylbenzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D
Triméthyl-1,3,5 benzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D
Xylène (mélange d'isomères)	100 ppm	150 ppm	100 ppm (435 mg/m ³)	P/D
Cumène	50 ppm	P/D	50 ppm ; 245 mg/m ³ (Peau)	P/D
Triméthylbenzène	25 ppm	P/D	25 ppm (limite finale)	P/D
éthylbenzène	20 ppm	P/D	100 ppm (435 mg/m ³)	125ppm (545mg/m ³)

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

- : Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

- : Porter des gants/des vêtements de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Protection des yeux/du visage

- : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

- : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Éviter de respirer la brume ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide ambré clair à légèrement voilé.

Odeur : Odeur de solvant.

Seuil olfactif : P/D

pH : P/D

Point de fusion/point de congélation

: P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: >149°C / >300°F

Point d'éclair : 46.7°C / 116°F

Point d'éclair, méthode : Coupelle fermée, Tag

Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)

: Plus lent que l'acétate de n-butyle

inflammabilité (solide, gaz) : S/O

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.

Propriétés explosives : P/D

Tension de vapeur : <4mm Hg @ 20°C

Densité de vapeur : <1

Densité relative / Poids spécifique

: 0.883

Solubilité dans l'eau : Partiellement soluble.

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : P/D

Matières volatiles (% en poids)

: 90%(approximativement)

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. Risque de produire des peroxydes explosifs durant une exposition continue à l'air et à la chaleur. Le taux de formation de peroxyde est inconnu.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts; Acides; Acide perchlorique.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun rapporté par le fabricant. Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Toxique par inhalation. L'inhalation risque de causer une irritation respiratoire et la dépression du système nerveux central. Les symptômes incluant: Irritation respiratoire supérieure, toux, éternuement, démarche ébrieuse, vertige, somnolence, difficulté à articuler. nausée et possiblement la dépression du système nerveux.

Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée. Produit des symptômes semblables à ceux de l'inhalation. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalé. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante.

Signes et symptômes - peau : Toxique par contact avec la peau. Risque d'être absorbé par la peau, produisant des symptômes semblables à l'ingestion ou l'inhalation. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes incluant: Sécheresse, démangeaisons, craquèlement, brûlures, rougeurs et enflure.

Signes et symptômes - yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau. Une surexposition chronique au 2-butoxyéthanol peut causer des dommages au foie, aux reins et au sang. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

Mutagénicité

- : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification Cancérogénicité - Catégorie 2 Susceptible de provoquer le cancer.

Contiens du cumène. Le cumène est classé comme étant un possible cancérogène par IARC (Groupe 2B).

Contient de l'éthylbenzène. L'éthylbenzène est classé comme cancérogène (Group 2B) par IARC et (Category A3) par ACGIH.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B Susceptible de nuire au foetus. Développementale

Contient xylène (isomères mélangés) Le xylène peut causer des effets fétotoxiques (poids réduit à la naissance, ossification retardée, effets sur le comportement) à des doses non toxiques pour la mère, selon des études animales.

Sensibilisation à la matière

- : N'est pas sensé être un sensibilisateur cutané.
Ne devrait pas être un sensibilisant respiratoire.

Effets spécifiques sur organes cibles

- : Yeux, peau, système respiratoire, appareil digestif, système nerveux central, système sanguin.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

N'est pas classifié en termes de toxicité spécifique pour les organes cibles, (exposition répétée).

Maladies aggravées par une surexposition

- : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques

- : Aucun rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

- : Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:
ETA orale = 2215.6mg/kg
ETA cutanée= 959mg/kg
ETA inhalation (vapeurs) =6.0mg/L/4H

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom chimique	CL50(4hr) inh, rat	DL50	
		(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	>17.7mg/L/4H (vapeur)	8400 mg/kg	>3160 mg/kg
Butoxy-2 éthanol	450 ppm (2.175 mg/L)	530 mg/kg	400 - 500 mg/kg
1,2,4-triméthylbenzène	18 mg/L	5000 mg/kg	> 3160 mg/kg
Triméthyl-1,3,5 benzène	24 mg/L	23 000 mg/kg	>3160mg/kg
Xylène (mélange d'isomères)	6350 ppm (27.6 mg/L) (vapeurs)	3253 mg/kg	12 180 mg/kg
Cumène	8000 ppm; 39 mg/L	2260 mg/kg	10 627 mg/kg
Triméthylbenzène	18 - 24 mg/L (vapeur)	8970 mg/kg	> 3160 mg/kg
éthylbenzène	4000 ppm (17.4 mg/L) (vapeur)	3500 mg/kg	15 380 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	9.22 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	1490 mg/L (Lepomis macrochius)	>100mg/L (poisson zèbre)	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	7.72 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	12.52 mg/L (poisson rouge)	P/D	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	8.2 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Cumène	98-82-8	4.5mg/L (truite arc-en-ciel)	0.38mg/L QSAR	Aucun(e).
Triméthylbenzène	25551-13-7	7.72 mg/L (Vairon à grosse tête) (Références croisées)	P/D	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	4.2 mg/L (truite arc-en-ciel)	1.13 mg/L (30 jours) QSAR	Aucun(e).

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	6.16 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	835mg/L (daphnie magna)	100mg/L (daphnie magna)	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	3.6 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	6 mg/L (daphnie magna)	0.4mg/L	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	3.2 - 9.56 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Cumène	98-82-8	2.14 mg/L (daphnie magna)	0.35mg/L	Aucun(e).
Triméthylbenzène	25551-13-7	2.7 mg/L (daphnie magna) (Références croisées)	0.4 mg/L (Références croisées)	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	1.81 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	P/D	P/D	P/D
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	911mg/L/72hr	286mg/L/72hr	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	2.356mg/L/96hr QSAR	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	3.191mg/L QSAR	P/D	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	3.2 - 4.9 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
Cumène	98-82-8	1.29mg/L/72hr (algues vertes)	0.73mg/L	Aucun(e).
Triméthylbenzène	25551-13-7	5.7 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	0.38 mg/L/72hr (Références croisées)	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	3.6 mg/L/96hr (algues vertes)	3.4 mg/L/96hr	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: 2-butoxyéthanol.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers) (CAS 64742-95-6)	2.1 - 6(calculé)	10 - 2500
Butoxy-2 éthanol (CAS 111-76-2)	0.81 à 25 °C	0.97
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	3.78	31 - 275
Triméthyl-1,3,5 benzène (CAS 108-67-8)	3.6 - 3.93	23 - 328
Xylène (mélange d'isomères) (CAS 1330-20-7)	3.12 - 3.2	0.6 - 15
Cumène (CAS 98-82-8)	3.55 à 23 °C	244
Triméthylbenzène (CAS 25551-13-7)	3.63	42 - 328
éthylbenzène (CAS 100-41-4)	3.15	1.1 - 1.5

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Contient une matière qui risque d'être nocive pour l'environnement. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.



Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphta aromatique; Triméthylbenzène)	3	III	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Ce produit peut être reclassé comme un Liquide combustible lors d'une expédition uniquement par voie terrestre aux États-Unis. Les liquides combustibles peuvent être expédiés comme des matières non dangereuses lorsqu'elles sont placées dans des contenants de non vrac (450L 119 gallons ou moins). Se référer à la Section 173.150 du 49 CFR. Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				
Canada (TMD)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphta aromatique; Triméthylbenzène)	3	III	

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Canada (TMD)	Cette matière peut être expédiée comme une matière non réglementée lorsqu'elle est placée dans un petit contenant (<450 Litres) tout en respectant les exigences de l'article 1.33 du TMD.
Informations supplémentaires	Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	oui	P/D	S/O	non	N/Ap
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	oui	P/D	P/D	non	N/Ap
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	oui	P/D	S/O	oui	1%
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	oui	P/D	P/D	non	N/Ap
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	Oui	100 lb/ 45.4 kg	Aucun.	Oui	No
Cumène	98-82-8	oui	5000 lb/ 2270 kg	S/O	oui	1%
Triméthylbenzène	25551-13-7	Oui	S/O	S/O	Non	No
éthylbenzène	100-41-4	Oui	1000 lb/ 454 kg	S/O	Oui	Yes

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque d'incendie; Danger aigu pour la santé; Danger chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	Non	N'est pas listée	NI	NI	NI	NI	NI	NI
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	Non	N'est pas listée	oui	oui	oui	oui	oui	oui
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Non	N'est pas listée	NI	oui	oui	oui	oui	NI
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	Non	N'est pas listée	oui	oui	NI	NI	NI	NI
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	Non	N'est pas listée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Cumène	98-82-8	Non	Cancérogène	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Triméthylbenzène	25551-13-7	Non	N'est pas listée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
éthylbenzène	100-41-4	Oui	Cancer	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Classification SIMDUT: Voir Section 2.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECS</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECSC</u>	<u>NewZealand IOC</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	265-199-0	Present	Présent	(9)-1698	KE-31662	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	203-905-0	Present	Présent	(7)-97; (2)-407	KE-04134	Present	HSR001154
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34410	Present	HSR001382
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	203-604-4	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34411	Present	HSR001229
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	215-535-7	Present	Présent	(3)-60; (3)-3	KE-35427	Present	HSR000983
Cumène	98-82-8	202-704-5	Present	Présent	(3)-32; (3)-22	KE-23957	Present	HSR001184
Triméthylbenzène	25551-13-7	247-099-9	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34408	Present	Peut être utilisé en tant que composant dans un produit couvert par un standard de groupe mais n'est pas approuvé pour une utilisation en tant que produit chimique individuel.
éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	Present	Présent	(3)-60; (3)-28	KE-13532	Present	HSR001151

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ETA: Estimation toxicité aiguë
- AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
- CA: California
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- SNC: Système nerveux central
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- CE50: Concentration effective 50%.
- EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
- CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
- EPA: Environmental Protection Agency

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)

HSDB: Hazardous Substances Data Bank

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

Inh: Inhalation

IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire

KECL Coréen : produits chimiques existants Liste

CL: Concentration létale

DL: Dose létale

MA: Massachusetts

MN: Minnesota

MSHA: Mine Safety and Health Administration

S/O: Sans objet

P/D: Pas disponible

NFPA: National Fire Protection Association

NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health

NOEC: Concentration sans effet observé

NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie

NJ: New Jersey

NOEC: Concentration sans effet observé

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PA: Pennsylvania

PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)

PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques

RCRA: Resource Conservation and Recovery Act

RI: Rhode Island

RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act

STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)

TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada

TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)

TPQ: Threshold Planning Quantity

TSCA: Toxic Substance Control Act

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), base de données CCInfoWeb, 2010 (CHEMINFO, HSDB et RTECS).
- OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2015
- Agence européenne des produits chimiques, de la législation de classification 2015
- Fiche signalétique du fabricant
- L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 06/01/2015

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<p><u>Préparée pour:</u> FPPF Chemical Company, Inc. 117 West Tupper Street Buffalo, NY, USA 14201 Telephone: 1-800-735-3773 Adresser toutes les requêtes à FPPF Chemical Company.</p>	
<p><u>Préparée par:</u> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par FPPF Chemical Company, Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et FPPF Chemical Company, Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et FPPF Chemical Company, Inc.

FIN DU DOCUMENT